



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU **VENDREDI 25 MARS 2022**

PROCES-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 25 Mars 2022

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

M. CHENEVARD
 MME MASSI
 M. CAVANNA
 MME TURBATTE
 M. TAINGUY
 MME PIN
 M. JEROME
 MME ANDREOTTI
 M. CAZAUX
 MME JANVIER
 M. MAHALI

MME MONDONE
 M. DE SAINT-SERNIN
 MME AUDIBERT
 M. BONNET
 MME CHAMBON
 M. MORENO
 MME BERARD
 M. CHARRETON
 MME DEPALLENS
 M. MASCARO
 MME GHERARDI

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MME LEVY
 M. LE BERRE
 M. LEONI
 M. TROUILLAS
 M. RAYNAUD
 MME GENETELLI
 M. TANGUY
 M. GUTIERREZ
 MME JOUVE
 M. CAMPUS
 M. BONNEFOY
 MME MANZANARES
 M. BROCHOT
 MME BIZAT
 M. PARDIGON
 MME FORTIAS
 M. PELLETIER
 MME MOUSSAOUI

MME PASQUALI-CERNY
 MME DRIDI
 MME LAYEC
 MME DIR
 M. PELISSOU
 MME VALLIORGUES
 MME VEYRAT-MASSON
 MME DIAZ
 M. DHO
 M. KOUTSEFF
 MME ROUSSEL
 MME LAVALETTE
 M. NAVARRANNE
 M. LEROY
 MME BRUNEL
 M. DE UBEDA
 M. DEPALLENS
 MME MUSCHOTTI

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 MARS 2022

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE.....	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2022.....	5
COMPTE RENDU DES DECISIONS.....	5
FISCALITE	6
POLITIQUE DE LA VILLE.....	10
SECURITE CIVILE	11
FAMILLE	12
FINANCES.....	13
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)	19
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....	23
EMPLACEMENTS.....	24
RESTAURATION SCOLAIRE.....	25
DEFI CLIMATIQUE	26
LOGEMENT	31
SPORT	32
FETES ET CEREMONIES.....	37
COMMUNICATION	38
CIMETIERES	39
SECURITE CIVILE	40
QUESTION ORALE.....	41
CLOTURE DE LA SEANCE.....	45

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 MARS 2022

OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 25 mars à 9 heures 01, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

– La séance est ouverte à 9 H 01 –

M. FALCO :

Il est 9 heures, je déclare donc ouverte notre séance publique de ce Conseil Municipal. Elle est particulière, puisque, depuis notre élection, nous ne nous sommes jamais trouvés dans une configuration normale, c'est la première fois. Je crois que c'est bien de retrouver de la normalité.

Je vais demander à notre benjamine de procéder à l'appel. Marisa.

Mme DIAZ :

Bonjour à tous.

APPEL NOMINAL

– Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal –

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

M. JEROME	Il a donné pouvoir à M. CAVANNA ;
Mme AUDIBERT	Elle a donné pouvoir à Mme PIN ;
M. CHARRETON	Il a donné pouvoir à M. CHENEVARD ;
Mme LEVY	Elle a donné pouvoir à Mme GHERARDI ;
M. LE BERRE	Il a donné pouvoir à M. GUTIERREZ ;
M. LEONI	Il a donné pouvoir à Mme GENETELLI ;
M. TANGUY	Il a donné pouvoir à M. de SAINT-SERNIN ;
M. BONNEFOY	Il a donné pouvoir à M. MAHALI ;
Mme PASQUALI-CERNY	Elle a donné pouvoir à M. PARDIGON ;
M. PELISSOU	Il a donné pouvoir à M. PELLETIER ;
Mme VALLIORGUES	Elle a donné pouvoir à Mme FORTIAS ;
M. DHO	Il a donné pouvoir à Mme MANZANARES ;
Mme ROUSSEL	Elle a donné pouvoir à M. NAVARRANNE ;
Mme BRUNEL	Elle a donné pouvoir à M. LEROY

-O-

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU DES DECISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

On peut donc valablement délibérer. Je vais mettre aux voix le compte rendu de notre séance du 23 février 2022, ainsi que le compte rendu des décisions.

Pas de remarque ?

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Il est adopté, et je vous en remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

FISCALITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

00.0.01

Fixation des taux des impôts directs locaux pour 2022

M. FALCO :

Ce projet a pour objet de reconduire à l'identique les taux d'impôts directs locaux pour l'année 2022. On ne les augmentera pas, comme depuis 22 ans. Le taux de la taxe foncière bâtie sera de 39,39 %, et le taux de la taxe foncière non bâtie de 29,97 %.

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, hier, lors de notre Assemblée Métropolitaine, vous avez adopté, contre notre avis, l'augmentation du taux de la taxe foncière. Ce n'est pas le cas aujourd'hui du taux pour la Ville de Toulon, et alors qu'hier, c'est vrai, j'effectuais un calcul simpliste, Monsieur CAVANNA, m'aviez-vous dit, et vous aviez raison d'ailleurs, les choses les plus simples ne sont pas toujours les plus justes, mais elles ne sont pas non plus fausses. Je voudrais, puisque les taux n'augmentent pas aujourd'hui pour la Ville de Toulon, indiquer tout de même que l'impôt, la taxe foncière des Toulonnais, elle, va augmenter pour la part municipale, puisque vous le savez, le maintien, la stabilité des taux ne signifient pas que l'impôt qui sera prélevé sera identique en valeur.

L'an passé, si nous avons accepté pour une fois ce maintien des taux, j'avais tout de même fait ce calcul – je ne sais pas si vous vous souvenez du petit appartement que j'avais sur la place d'Armes, que j'ai habité pendant 10 ans –, avec la stabilité des taux, mes taxes locales avaient augmenté de 23 % pour la taxe d'habitation, et de 25 % pour la taxe foncière. Les taux étaient stables, mon impôt avait augmenté de 25 %.

Alors, en maintenant les taux aujourd'hui, que peut-on dire aux Toulonnais ? Nous allons nous opposer à ce maintien des taux, parce que, pour chaque résidence, pour chaque bien immobilier de la Ville, il y a – arrêtez-moi si je me trompe – 91 000 logements sur la Ville de Toulon, et chaque logement est assujéti à la taxe foncière payée par le propriétaire. Dans le document qui est aujourd'hui mis en délibération, vous allez voter avec le maintien des taux 8,5 millions d'euros d'augmentation fiscale pour le contribuable, puisque c'est le document du budget. Il était l'an passé de 96 millions d'euros, il passe à 104 millions d'euros pour le budget de cette année.

Monsieur CAVANNA, m'autorisez-vous à faire un calcul simpliste ? Pour chaque bien immobilier, en moyenne, que le propriétaire soit le bailleur social ou l'honnête particulier que je suis, les honnêtes particuliers propriétaires que nous sommes, c'est en moyenne par logement – j'essaie de faire un calcul un peu moins simpliste – 93 € d'augmentation de taxes foncières, uniquement pour la part municipale. Il va y avoir cette augmentation, je le maintiens, d'une soixantaine d'euros

pour la part de la Métropole, puisqu'il y a entre 20 et 35 € que vous annonciez, plus l'augmentation mécanique des bases, donc avec la Ville c'est une centaine d'euros. Pour le contribuable, la taxe foncière, entre cette année, qui a déjà été payée, et l'année prochaine, eh bien ce sera 150 € de plus par propriétaire, ou plutôt par logement.

Donc, aujourd'hui, en maintenant les taux, vous allez annoncer aux Toulonnais propriétaires, peu importe de quoi ils sont propriétaires comme type de bien, peu importe qu'ils soient du public ou du privé, une moyenne de 93 € d'augmentation pour la part municipale. Ce maintien des taux, nous le dénonçons depuis longtemps. Si nous avons convenu pendant deux ans, du fait de la crise sanitaire et de beaucoup d'incertitudes, que le maintien était au moins une forme d'assurance, aujourd'hui, où les lignes, si elles ne sont pas forcément plus claires, doivent être aussi un message pour nos administrés qui souffrent durement dans leur pouvoir d'achat, si... et permettez-moi d'en conclure là-dessus, je sais Monsieur le Maire que vous n'avez pas goûté, hier, à la comparaison que je pouvais faire entre notre situation locale et les responsabilités nationales du Président de la République, mais cet appel est celui de la culpabilité d'Emmanuel MACRON dans la gestion qu'il a eue de nos collectivités, dans la soumission dans laquelle il a placé nos collectivités, dans les règles budgétaires qu'il nous a imposées pendant des années, dans le mépris qu'il a affiché, dans le rôle de supplétifs auquel il nous a réduits pendant la crise sanitaire, et pourtant la Collectivité municipale était là et a répondu présent, mais le rôle de l'État est de tracer les lignes.

J'en conclurais là-dessus : vous le savez, les 10 et 24 avril, il y a une élection présidentielle. Je formule le vœu que les Toulonnais mettront aux premier et deuxième tours Marine LE PEN en tête, et allez, le dernier vœu, c'est celui que les Français en majorité la mettent en tête au soir du 24 avril, pour qu'enfin les lignes de nos collectivités publiques ne soient pas soumises aux terribles, aux drastiques décisions... je rappelle qu'Emmanuel MACRON, que vous soutenez, a déjà annoncé 10 milliards d'euros d'économie sur le prochain quinquennat sur nos collectivités, c'est-à-dire que vous ne pourrez pas tenir, en continuant ces trajectoires-là, nos lignes budgétaires sans impacter encore plus durement le contribuable toulonnais.

Nous voterons « contre » le maintien de ces taux, et « contre » l'augmentation de l'impôt de 8,5 millions d'euros pour les Toulonnais.

Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, plusieurs choses : la première, c'est que vous n'allez pas faire plaisir à Marine LE PEN, puisque les frais de cette réunion vont être impactés sur son compte de campagne. C'est une véritable réunion publique que vous faites en appelant les Toulonnais à voter pour Marine LE PEN, ici, en Conseil Municipal de la Ville de Toulon. Cela ne va pas lui faire plaisir, parce qu'elle ne l'a certainement pas prévu dans ses comptes de campagne.

La deuxième, Monsieur NAVARRANNE, s'il fallait vous noter sur les calculs, comme on les appelait à l'école, je ne vous mettrais pas la moyenne, parce qu'on se méfie de vos calculs. Hier, vous annonciez à cor et à cri que dans la Métropole il y avait 100 000 personnes qui payaient la taxe d'habitation. Source Direction Générale

des Finances Publiques : il y a 420 500 propriétés assujetties à l'impôt sur le foncier dans la Métropole, et il y a exactement 376 000 habitations ordinaires qui paient la taxe d'habitation. Entre 100 000 et 376 000, vous voyez un peu...

M. NAVARRANNE :

On parle de la taxe foncière, pardon, pas de la taxe d'habitation.

M. FALCO :

On parle de taxe foncière et du foncier bâti. Pour le foncier bâti, habitations ordinaires : 376 000.

Monsieur NAVARRANNE, je vous ai laissé parler dans le calme. On ne va pas recommencer le cirque habituel. On est tous fatigués. Vous faites une campagne. Là, vous êtes investi pour votre investiture aux prochaines législatives – je ne sais pas si vous l'aurez. Vous faites campagne pour Marine LE PEN, vous essayez de vous placer dans votre parti, bon, pourquoi pas, écoutez ! Donc vos calculs sont douteux, excusez-moi de vous le dire. Moi, ce que je constate, Monsieur NAVARRANNE, c'est que ces taux fonciers bâtis et fonciers non bâtis, c'est votre majorité qui les avait fixés il y a 22 ans.

M. NAVARRANNE :

En les baissant.

M. FALCO :

Ils n'ont pas varié, parce que si la Métropole, hier, a augmenté d'un point la taxe foncière, c'était parce que, justement, on a supporté cette crise sanitaire qui a déboussolé l'ensemble des collectivités locales. On n'est pas les seuls à avoir subi cette crise sanitaire. C'est 20 millions d'euros pour la Métropole, et 5 millions d'euros pour la Ville. Vous voyez qu'on englobe ces 5 millions d'euros imprévus, et malgré cela on n'augmente pas les taux, c'est que notre gestion est bonne. D'ailleurs, nous venons d'être classés la quatrième ville la mieux gérée de France, ce n'est pas moi qui le dis. Quand ils sont mauvais, vous les sortez... C'est que notre gestion est bonne. On n'augmente pas les taux. On va prendre en compte l'imprévu qui est du fonctionnement... vous savez mieux que quiconque que pour faire un budget, le plus difficile est d'équilibrer le fonctionnement. Je pense que c'est une bonne chose.

Vous me parlez des bases, je vous le dis chaque année, nous fixons les taux. Les bases, c'est le choix du législateur. Vous le savez très bien, puisque c'est la loi des finances qui les fixe, et nos bases vont augmenter de 3,4 % ; c'est le chiffre exact que nous avons reçu. Après, si les bases augmentent, c'est peut-être que l'attractivité de notre commune augmente, et notre commune est de plus en plus attractive. La pire des choses serait que les bases diminuent. Cela voudrait dire que l'on tire la Ville par le haut.

Je ne vais pas plus m'étendre sur vos calculs. Je suis prêt à vous aider, j'étais un peu meilleur en calcul qu'ailleurs. On peut comme ça s'entraider, c'est peut-être mieux en matière publique.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. NAVARRANNE :

Cela va jaser si on fait les cours du soir ensemble.

M. FALCO :

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix les taux tels que je les ai énumérés : 39,39 % pour le foncier bâti ; 29,97 % pour le foncier non bâti.

Qui est pour les adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont adoptés, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 00.0.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

(Un téléphone sonne)

M. FALCO :

Je ne suis pas là. Dites-leur que je ne peux pas leur répondre en Conseil Municipal, même s'ils m'appellent.

Ayez l'amabilité de couper vos portables quand vous êtes en réunion du Conseil Municipal. Cela vaut pour nous tous, et pour moi aussi. Il m'est arrivé de ne pas le couper et j'ai eu des problèmes.

POLITIQUE DE LA VILLE

00.0.02

Attribution de subventions à 4 associations relevant de la Politique de la Ville et autorisation de signer les conventions avec les porteurs de projet au titre du Budget 2022

M. FALCO :

Je vais passer la parole... C'est moi ? Je vais le faire volontiers.

On attribue une subvention à quatre associations relevant de la Politique de la Ville : à la Mission Locale des Jeunes Toulonnais, au Relais Socioculturel de Peiresc, au Rocher Oasis des Cités, et aux Centres Sociaux de Toulon, pour un montant de 719 745 €.

Vous voyez, là aussi, on n'augmente pas les taux, dans ces moments difficiles. Je vous l'ai dit, - 5 millions d'euros pour la Ville, dus à la crise sanitaire, l'augmentation de l'énergie, on va le supporter nous aussi, de l'électricité, ça a été 7 millions d'euros pour la Métropole. Je n'ai pas chiffré pour la Ville. On va supporter l'augmentation des carburants, et malgré cela on n'augmente pas les impôts, et surtout on maintient la vie associative. Je viens de citer quatre associations ô combien essentielles pour la cohésion sociale d'une ville. Voilà. Chacun est libre de juger cette gestion, de ne pas l'approuver, c'est la démocratie, mais nous sommes heureux de maintenir la vie associative à niveau.

Qui est favorable pour ces quatre associations ? Défavorable ? Abstention ? Elles sont adoptées, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

Madame TURBATTE, Monsieur MORENO, Monsieur CHARRETON, Madame DIR, Madame BIZAT, Madame MOUSSAOUI, Monsieur PARDIGON, Monsieur CHENEVARD, Monsieur TAINGUY, Monsieur TROUILLAS, Madame PIN et Monsieur MAHALI ne participent pas au vote.

L'article 00.0.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

SECURITE CIVILE

Rapporteur : Monsieur Yannick CHENEVARD, Premier Adjoint

01.1.01

Signature de la convention relative au rôle du Poste de Commandement de Sécurité Civile entre la Ville de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans la gestion des crues, séismes et toute anomalie majeure des barrages de Dardennes et de Carcès

M. FALCO :

Yannick.

M. CHENEVARD :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, TPM est propriétaire de deux barrages : celui de Dardennes et celui de Carcès. Ces barrages étaient précédemment, jusqu'au transfert de compétence de l'Eau à la Métropole, propriété de la Ville de Toulon. Nous possédons, à Toulon, un Poste de Sécurité qui est « armé » 24 heures sur 24. L'objet de cette convention, c'est de faire en sorte que nous puissions continuer à assurer, comme nous le faisons, 24 heures sur 24, la surveillance de la sécurité de nos deux barrages en cas d'anomalies, quelle que soit la nature des anomalies.

M. FALCO :

Des remarques, mes chers collègues ? S'il n'y a pas de remarque, je la mets aux voix.

Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 01.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

FAMILLE

Rapporteur : Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire

02.3.01

Reconduction du conventionnement annuel avec les Ministères de l'Economie, des Finances et de la Relance pour le bénéfice de deux berceaux au sein de la crèche « Les Remparts de la Porte d'Italie » à Toulon

M. FALCO :

Je passe la parole à Mme MASSI.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. C'est la reconduction d'une convention qui date de 2008, avec le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, pour le bénéfice de deux places en crèche « Les Remparts », qui est à côté de leurs bureaux, pour un montant de 20 000 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 02.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

03.1.01

Rapport sur la dette 2021 - Stratégie d'endettement 2022

M. FALCO :

Je repasse la parole à M. CAVANNA.

M. CAVANNA :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit comme chaque année de la délibération qui présente le rapport de la dette pour l'année écoulée, et la stratégie de la dette pour l'année à venir.

Au 31 décembre 2021, la dette de la Ville de Toulon est composée de 30 emprunts, pour un capital restant dû de 65,5 millions d'euros. Malgré un nouvel emprunt de 4 millions en 2021, la Ville a poursuivi son désendettement, tout en réalisant 52 millions de dépenses d'équipement.

Pour mémoire, la dette était, au 31 décembre 2000, de 214 millions d'euros ; en 2007, de 137 millions d'euros ; elle est aujourd'hui de 65,5 millions d'euros, ce qui correspond à un endettement par habitant de 368 €, au regard d'une moyenne nationale de 1 082 €.

Toulon est classée deuxième ville-centre des 22 métropoles les moins endettées, et quatrième grande ville de France les moins endettées.

La loi de programmation des finances publiques a fixé pour objectif un ratio de désendettement maximum de 12 ans pour les villes. La Ville de Toulon est à moins de 2 ans, contre 6,5 ans en moyenne pour les communes de même strate.

De par sa situation financière très saine, la Ville de Toulon bénéficie de taux très compétitifs sur de courtes durées, et de taux moyens plus bas par rapport aux villes de même strate, puisque pour l'emprunt que j'évoquais tout à l'heure, nous avons un taux fixe de 0,58 %.

Enfin, la Ville a la possibilité de faire varier sa trésorerie au moyen de deux lignes renouvelées en 2021 : 6 millions d'euros auprès de BNP, et 4 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel.

Voilà les principaux points de cette délibération.

M. FALCO :

Je crois que, Robert, tu as tout dit. Effectivement, on a un très faible endettement. On est toujours la quatrième ville la moins endettée de France, et la deuxième des 22 grandes Métropoles françaises.

Ce qui est important, c'est qu'on a une dette basse, puisqu'en moins de deux ans, c'est-à-dire avec un peu plus d'un budget et demi, on pourrait effacer la dette totalement. On continue d'équiper, d'investir. Je vous le dis, 52 millions d'euros d'équipement... je gère des collectivités depuis quelque temps, c'est très difficile. Vous le savez très bien, vous participez aux Commissions, les marchés infructueux, la relance c'est six mois. Les règles, il faut les respecter. Il y a la volonté d'investir, après il faut le traduire sur le terrain par des investissements réels, et ça, c'est beaucoup plus difficile.

Voilà, il n'y a rien d'autre à dire sur ce rapport. Cela laissera au moins la possibilité à d'autres d'avoir une capacité d'investissement, s'ils le souhaitent. C'est, je crois, une bonne chose.

Vous avez la parole, Monsieur KOUTSEFF.

M. KOUTSEFF :

Monsieur le Maire, c'est effectivement une très bonne nouvelle ce taux de désendettement, et ce volume de dette qui est de 65 millions d'euros. Je pense que c'est assez significatif pour le signaler. Évidemment, nous allons voter « pour » cette délibération. D'ailleurs, on pourrait même aller au-delà, puisque je vois que nous avons 65 millions d'euros... moi, j'étais un peu moyen en maths...

M. FALCO :

Comme moi.

M. KOUTSEFF :

Alors ça va, on va se comprendre.

M. FALCO :

Il vaut mieux être moyen en tout, que bon et mauvais. Cela nous permet d'avancer. C'est un peu mon positionnement : moyen, modéré.

M. KOUTSEFF :

Dans les calculs, on peut même aller au-delà...

M. FALCO :

Entre le calcul et le français. Moi, je ne fais pas de politique, vous le savez.

Allez-y, Monsieur.

M. KOUTSEFF :

On a 65 millions d'euros de dettes, on a 180 000 habitants, ce qui fait une dette par habitant de 362 €, donc, si je fais mon calcul – on va dire – sur un foyer moyen de quatre personnes, cela monte à 1 450 €. Ensuite, si je fais la durée moyenne résiduelle qui est de 6,5 ans, cela donnerait 230 € de dette par an, par foyer, ce qui est vraiment très bas comme taux d'endettement.

J'aimerais aussi qu'on inclue dans le taux, parce qu'on parle de la dette de la Ville, mais il n'y a pas que cela, la dette de la Métropole vient s'y ajouter, et la dette de la Métropole est quand même beaucoup plus élevée, puisque nous avons vu dans le rapport de la Direction des Finances Publiques – et je pense qu'on peut le croire, les Finances Publiques ce n'est pas McKinsey – qu'on est à 924 € de dettes. Effectivement, la dette de la Métropole fait aussi partie du quotidien des Toulonnais. C'est ce que je souligne, en expliquant que, effectivement, les transferts de Toulon à la Métropole ont désendetté une partie de la Ville, tout en reportant à la Métropole ladite dette. Effectivement, on ne peut que louer cette gestion de la dette.

Voilà. Je vous remercie.

M. FALCO :

Je comprends. La dette de la Métropole n'est pas excessive. C'est la raison pour laquelle, hier, on a joué sur la taxe foncière. On est à moins de quatre ans pour rembourser la dette de la Métropole. Avec 924 €, sur un budget de près d'un milliard d'euros, on ne peut pas dire qu'on a une dette excessive dans la Métropole. On fait partie des Métropoles les moins endettées de France. Si vous cumulez la dette de la Ville et celle de la Métropole, vous allez voir, avec nos calculs moyens, qu'on est largement sous la moyenne nationale. Il ne faut pas dire que la Métropole a une dette plus élevée que la Ville, et elle a un budget plus élevé que la Ville. La Ville annonce 52 millions d'euros d'équipement ; la Métropole a 120 millions d'euros d'équipement, donc c'est normal que la dette soit plus importante. C'est faux de dire que les dettes cumulées font que... on n'a pas une grosse dette à la Ville, on n'a pas une grosse dette à la Métropole.

Vous savez, elle est bonne ou elle est mauvaise, mais c'est un peu ma manière de gérer. Quand je suis parti du Département, il n'y avait plus de dette, il y avait 10 millions anciens francs de dettes ; à Pignans, il n'y avait pas beaucoup de dettes ; j'essaie de ne pas avoir trop de dettes à la Métropole, puisqu'on est largement sous la moyenne nationale. Ça n'a jamais été mon truc de faire des dettes, parce que je dis toujours que la dette, on la paie deux fois : en remboursant, et avec les frais financiers, que l'on prend sur le fonctionnement. La difficulté d'un maire, quel qu'il soit, c'est toujours d'équilibrer les frais de fonctionnement. C'est difficile.

C'est vrai, vous avez raison, la dette de la Métropole est plus importante que la dette de la Ville. Allez, comparons ce qui est comparable. Il faut comparer la Métropole avec des métropoles, et la Ville avec des villes. Cumulé, on est bien, croyez-moi. Cela permet d'avoir des capacités d'endettement importantes. Je crois que ce qui est suggéré, c'est de rembourser les dettes en 12 ans pour les métropoles, et on est à moins de 6 ans, entre 4 et 5 ans.

D'autres remarques ?

Robert, tu fais voter ce rapport.

M. CAVANNA :

Il faut prendre acte du rapport sur la dette pour l'année 2021.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Il faut le faire voter en deux fois.

– M. le Maire procède au vote –

Acte est pris de la politique d'endettement suivie en 2021.

M. CAVANNA :

Ensuite, il faut se prononcer sur la stratégie pour la dette en 2022.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 03.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

03.1.02

Demande de soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées pour l'acquisition de l'œuvre de Jean-Michel OTHONIEL « Amant suspendu »

M. CAVANNA :

Dans la délibération suivante, nous demandons le soutien financier auprès de la Direction des Affaires Culturelles pour l'acquisition d'une œuvre de M. OTHONIEL, l'« *Amant suspendu* », et on demande un soutien financier à hauteur de 27 500 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 03.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

03.1.03

Demande de soutien financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de sa politique d'action sociale, pour le projet d'investissement consistant en la création d'une crèche au sein de l'éco quartier de Font-Pré

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

Nous réalisons une crèche au sein de l'éco quartier de Font-Pré, et le coût du projet est estimé à 774 222 €. Dans ce cadre, nous demandons le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 217 000 €.

M. FALCO :

Je salue la Caisse d'Allocations Familiales, qui est toujours notre partenaire pour les crèches, qui nous aide sur le fonctionnement et sur l'investissement. En l'occurrence, c'est une nouvelle crèche qui va naître à l'éco quartier de Font-Pré ; une crèche de 12 places. Vous savez très bien que quand c'est 12 places, ça accueille... combien d'enfants ?

Mme MASSI :

Trente enfants.

M. FALCO :

Trente enfants. C'est une bonne chose dans ce nouveau quartier. Il y a bon nombre de jeunes mamans.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 03.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

03.2.01

Demande de reconnaissance légale en qualité de congrégation religieuse de l'Association « Société des Missionnaires de la Miséricorde Divine »

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

L'association dénommée « Société des Missionnaires de la Miséricorde Divine » a été déclarée en Préfecture en 2017. Cette association a demandé au ministre de l'Intérieur sa reconnaissance légale en qualité de congrégation religieuse, reconnaissance qui se fait par décret après avis conforme du Conseil d'État. Dans le cadre de l'instruction de cette demande, le Conseil Municipal de la Commune dans laquelle est établie l'association doit donner un avis. C'est à ce titre que vous avez cette délibération, et les services de l'État ont informé la Ville que rien ne s'opposait à ce que l'on donne un avis favorable.

M. FALCO :

On ne fait qu'appliquer la loi, en l'occurrence.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 03.2.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE
POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
CONTRE de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

03.2.02

Constitution d'une Société Publique Locale « SPL Toulon Métropole Evénements et Congrès » - Approbation des statuts

M. FALCO :

C'est toi, Robert ?

M. CAVANNA :

Oui. Vous le savez, nous devons faire évoluer le mode de gestion d'un certain nombre de structures : le Zénith, le Palais des Congrès, le LIVE. Dans le cadre de cette évolution, nous avons évoqué la constitution d'une SPL.

M. FALCO :

Le LIVE, c'est des tournages ?

M. CAVANNA :

Non, le LIVE, c'est l'Oméga Live.

M. FALCO :

Je comprends mieux. On ne va pas s'américaniser.

M. CAVANNA :

En même temps, effectivement, il y a, dans le cadre de ces activités, le Bureau des tournages qui relève de TPM. C'est la raison pour laquelle on vous propose la constitution d'une SPL « Toulon Métropole Evénements et Congrès », dont les statuts sont annexés.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 03.2.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

03.2.03

Désignation des représentants de la Commune de Toulon au sein du Conseil d'administration de la Société Publique Locale « SPL Toulon Métropole Evènements et Congrès »

M. CAVANNA :

Maintenant que la société est créée, nous allons désigner les représentants de la Commune au sein de son Conseil d'administration. Il s'agit de sept administrateurs pour la Ville de Toulon, et, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder à cette désignation par vote à main levée.

M. FALCO :

On va, si vous le permettez, désigner sept administrateurs. Je l'ai dit hier, il y a eu cinq nominations avec la Métropole, où il y a 12 communes, c'était difficile d'ouvrir à l'Opposition à la Métropole cette société publique. De par, justement, son objet, je trouve normal que l'Opposition puisse siéger dans cette Société Publique Locale, en toute transparence, donc nous allons garder cinq élus de la Ville qui sont Mme TURBATTE, M. MASCARO, M. TAINGUY, l'Amiral, Mme MONDONE et M. MORENO. Madame PIN sera désignée comme Présidente de l'organisme de contrôle, mais n'a pas besoin d'être désignée parmi les membres.

J'ouvre à deux membres de l'Opposition, et je demande à l'Opposition de me fournir les noms, si vous êtes d'accord entre vous.

Je ne peux pas en ouvrir plus, parce qu'autrement nous allons perdre la majorité municipale.

M. NAVARRANNE :

Je voudrais, Monsieur le Maire, saluer ce geste. C'est une discussion qu'on avait eue en commission de travail, qui n'était peut-être pas, à l'origine, prévue. C'était une demande qu'on avait faite, et qui amène – je le dis, c'est ce qu'on pourrait qualifier de Pâques avant les rameaux – une bonne nouvelle qu'on n'attendait pas, c'est non pas un membre de l'Opposition, mais deux. On a tendance beaucoup à critiquer parfois, quand on propose en Commission, le peu de résultats que cela peut obtenir, en tout cas, ici, ça l'a été. Je vous propose pour notre liste la candidature de M. KOUTSEFF.

M. FALCO :

D'accord, c'est noté.

M. LEROY :

Au niveau de Toulon en Commun, je vous avais écrit une lettre demandant de faire partie de cette Commission. Je maintiens ma candidature.

M. FALCO :

C'est noté.

M. DEPALLENS :

Nous faisons toute confiance aux cinq désignés et aux opposants.

M. FALCO :

J'ai pris l'ordre de l'élection municipale, puisque j'ai pris le nombre de voix, et j'ai classé un, deux, et je ne pouvais pas en classer trois, puisque le troisième n'a pas de membre. J'ai respecté la volonté démocratique des Toulonnais. Ce n'est pas une complaisance.

Je demande à Mme TURBATTE, M. MASCARO, M. TAINGUY, Mme MONDONE et M. MORENO de sortir de la salle, ainsi qu'à M. KOUTSEFF et à vous, Monsieur LEROY. C'est la règle pour faire voter. Si on ne le fait pas, on risque de ne pas respecter un article de loi issu tout récemment de la loi 3DS.

M. NAVARRANNE :

Juste une question : si on avait fait un scrutin secret, ils auraient pu y participer ?

M. FALCO :

Non, c'est pareil.

M. NAVARRANNE :

D'accord. Ils sont exclus du scrutin en tant que candidats. Merci.

M. FALCO :

Qui est favorable aux nominations ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

*Mme TURBATTE, M. MASCARO, M. TAINGUY, Mme MONDONE, M. MORENO,
M. KOUTSEFF, M. LEROY sortent de la salle du Conseil Municipal
et ne participent pas au vote*

**La désignation des représentants de la Ville à mains levées
est adoptée à l'unanimité**

L'article 03.2.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

M. FALCO :

On fait rentrer les collègues. Excusez-moi. C'est l'application de la loi.

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME, 7^{ème} Adjoint au Maire

(Question rapportée par Monsieur le Maire)

07.4.01

Remises gracieuses à divers redevables

M. FALCO :

La délibération suivante est une remise gracieuse à divers redevables, pour 251 €.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 07.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

EMPLACEMENTS

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME, 7^{ème} Adjoint au Maire
(Question rapportée par : Monsieur le Maire)**

07.5.01

Adoption d'un nouveau tarif public applicable à l'occupation d'une grande roue en centre-ville

M. FALCO :

La délibération suivante, c'est l'adoption d'un nouveau tarif public à l'occupation de la Grande Roue en centre-ville, qui reste – j'en suis très heureux – Place Montsenergue. On lui fait le tarif des grands manèges qu'on applique habituellement, c'est-à-dire 500 € la place par mois.

Allez-y, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

On est favorables, évidemment, je pense que c'est une bonne chose, mais j'ai une question par curiosité : cela ne pose aucun souci, au niveau sécurité, avec la vue que l'on peut avoir éventuellement sur l'Arsenal ?

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, nous entretenons des relations de confiance avec la Marine Nationale depuis 22 ans. Imaginez-vous que c'est un sujet que j'ai abordé avec le préfet maritime. Je ne suis pas un adepte des grandes roues, je n'aime pas trop les manèges...

Mme LAVALETTE :

On a encore un point commun, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

... mais je suis monté une fois, pour voir, justement, avant d'aller discuter avec le préfet maritime. Croyez-moi, quand on est en haut de la Grande Roue, on ne voit rien de stratégique dans l'Arsenal. Cela ne gêne pas du tout, mais c'est une précaution qu'on a prise, au vu des relations normales qu'on a avec la Marine Nationale.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 07.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Patrice CAZAUX,
9^e Adjoint au Maire

09.2.01

Remise gracieuse à un redevable au titre des frais de restauration scolaire

M. FALCO :

Monsieur CAZAUX.

M. CAZAUX :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet une demande de remise gracieuse de frais de cantine pour une famille, pour deux enfants scolarisés à La Beaucaire, pour un montant de 409,20 €.

M. NAVARRANNE :

On sera favorables à cette remise exceptionnelle pour des gens vraiment nécessiteux, à qui on fait la cantine gratuite.

M. FALCO :

C'est exactement ça. Souvenez-vous, on vote les tarifs de cantine qui sont parmi les moins élevés de la Métropole ; on maintient nos cantines avec un maximum de produits traditionnels, avec nos cantinières, et je le dis toujours, on n'a jamais refusé la cantine à un enfant, c'est-à-dire que, bien souvent... d'ailleurs, on est obligés après de passer les remises gracieuses en Conseil Municipal, mais tous les enfants sont nourris à la cantine, même si les parents ne paient pas la cantine.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 09.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

DEFI CLIMATIQUE

Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
11^e Adjoint au Maire

11.2.01

Signature de la convention de partenariat - éco patrimoine avec Gaz Réseau Distribution France pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique concernant le raccordement en gaz de l'installation de chauffage de 5 bâtiments communaux pour suppression du fioul comme combustible

M. FALCO :

Monsieur MAHALI.

M. MAHALI :

Merci, Monsieur le Maire. Pour cette délibération, notre collègue, Erick MASCARO, est en train de sortir de la salle.

M. FALCO :

Oui, la loi 3DS va faire que beaucoup de gens sortiront, rentreront. C'est la loi.

M. MAHALI :

La loi Énergie Climat fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur du bâtiment et des transports, raison pour laquelle, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous vous proposons la signature de la convention de partenariat éco patrimoine avec Gaz Réseau Distribution de France pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique concernant le raccordement en gaz de l'installation de chauffage de cinq bâtiments communaux pour supprimer du fioul comme comestible... comme combustible, pardon. Il vaut mieux éviter le fioul comme comestible.

M. FALCO :

Maître, vous y êtes arrivé.

Ce sera sur l'école élémentaire de La Beaucaire, l'école maternelle de La Beaucaire, les bâtiments des Affaires juridiques aux Lices, la crèche des Lices, ainsi que la Maison des syndicats.

Vous savez combien l'énergie est d'actualité. Hélas ! On ne sait pas où on va. En attendant, on essaie de trouver des solutions. Hier, il fallait éviter le fioul ; peut-être que demain on va nous demander d'éviter le gaz. Hélas ! On est tributaires de ce qui se passe avec cette crise internationale qui touche toutes les matières premières et l'énergie.

Vous avez la parole.

M. LEROY :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour cette délibération, car il est évident que le gaz est moins polluant que le fioul pour chauffer nos écoles et bâtiments communaux, mais est-ce que cette délibération a sa place dans la catégorie « Ville Durable » ? Le gaz reste une énergie fossile dont les ressources sont limitées, et dont l'actualité nous montre que son approvisionnement n'est pas garanti.

Je suis un peu gêné d'intervenir sur cette délibération en pleine guerre entre la Russie et l'Ukraine, mais j'aurais tenu ces propos même en dehors du contexte, qui ne fait qu'appuyer ma thèse et en même temps m'attriste profondément. Pour être honnête, la Ville Durable, en matière d'énergie, ne doit comprendre que des délibérations sur l'isolation des bâtiments ou sur la production et l'utilisation d'énergies renouvelables, que ce soit pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage, le transport. Ne nous laissons pas emporter à faire du greenwashing. Merci.

M. MAHALI :

Monsieur LEROY, ne soyez pas triste. Lorsque l'on passe du combustible fioul au gaz, on parle – je ne l'ai pas précisé – d'utilisation de gaz vert. Le gaz vert, justement, ce n'est pas ce qui est fossile, c'est le recyclage et la méthanisation des déchets, donc c'est une bonne chose. Par le biais de cette délibération, on va arriver à 50 % de gaz vert, et je me permets quand même d'indiquer à Monsieur LEROY que, effectivement, vous parliez de développement durable et vous faisiez le lien immédiatement avec la rénovation et réhabilitation des bâtiments publics ; c'est ce qu'on fait au quotidien, et aujourd'hui la Ville de Toulon s'approvisionne en gaz de deux façons : en direct avec le fournisseur de gaz, et ici nous avons à minima 50 % de gaz vert issu des déchets, donc absolument pas issu du fossile.

Le deuxième point, c'est dans le cadre d'un marché, avec cette fois-ci un fournisseur de service qui, lui, fournit le gaz. L'objectif était de 100 % de gaz vert, nous sommes à 50 %, et demain, en 2030, l'objectif sera de passer un nouveau marché pour passer à 100 % de gaz vert.

Rassurez-vous, l'environnement est protégé, puisque nous sommes dans le cadre du gaz vert.

Vous parliez également des difficultés d'approvisionnement au regard de l'actualité. Je me permets de vous indiquer – on sort un peu du domaine de la Ville – que la France, aujourd'hui, est dépendante du gaz russe à hauteur de 17 %, et l'objectif, là aussi, en 2030, donc demain, est de supprimer cette dépendance à hauteur de 17 %, notamment en se rapportant et en se basant sur les réseaux locaux, c'est ce que je vous ai expliqué, ce sont les sites de méthanisation des déchets, pour sortir de cette dépendance qui est infime de 17 %, au regard de 40 % de dépendance par rapport à toute l'Europe. Voilà comment on avance.

Ne vous inquiétez pas. D'une part, il n'y a pas de difficulté d'approvisionnement, et deuxièmement, nous sommes soucieux de l'environnement et de l'écologie.

M. LEROY :

L'approvisionnement dépend quand même de l'étranger à beaucoup plus que 17 %, parce qu'on dépend énormément du gaz algérien.

M. FALCO :

Excusez-moi, Monsieur LEROY, vous convenez que ce n'est pas de notre responsabilité.

M. LEROY :

Tout à fait, mais comme M. MAHALI en a parlé, je voulais dire que ce qui m'intéresse, c'est d'avoir de l'énergie locale pour être sûr de ne pas être soumis à des guerres extérieures.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous allez peut-être nous sortir un contrat avec je ne sais qui pour avoir du gaz de meilleure qualité.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie de me laisser la parole quelques secondes là-dessus.

M. FALCO :

Vous l'avez tant que vous voulez, toujours. Je ne vous ai jamais coupé la parole.

M. NAVARRANNE :

Oh ! Vous avez la mémoire courte, mais je ne vous en tiens pas rigueur. Nous ne repartons jamais vraiment fâchés.

La production d'énergie franco-française est en soi impossible. Si on se base sur l'énergie renouvelable – ce qu'on appelle le renouvelable –, on peut avoir l'éolien, qui est une horreur, le solaire, bon ! À chaque fois, on a besoin d'aller exploiter, notamment les métaux rares, ailleurs. En fait, par exemple, il y a des gens qui font la promotion de l'éolienne ; cela ne pollue plus en soi, sauf visuellement et sonorement, mais cela ne pollue plus l'atmosphère au moment où elle fonctionne. En revanche, on a énormément pollué pour la produire, et on va énormément polluer pour s'en débarrasser après, pour la retraiter.

Le bon équilibre, c'est celui du mix énergétique. D'ailleurs, la Ville plaide en ce sens : un peu de gaz... le gaz vert, c'est toujours pareil, il n'y a aucune énergie propre. Même un barrage hydraulique, en soi, provoque des dégâts sur l'environnement, alors que ce n'est que de l'eau et de la turbine. On a besoin d'avoir de l'énergie, donc l'équation est simple. L'autonomie de la France est sur la partie du nucléaire ; c'est délicat, mais cela permet à la France d'être au mieux autonome. Je regrette que l'on ait perdu plusieurs années avec Emmanuel MACRON là-dessus. Touché par la grâce, il vient de se rendre compte qu'il fallait relancer la filière. Ce mix énergétique est bénéfique.

Effectivement, le fait de jouer sur les circonstances d'une délibération liée au gaz au moment des événements, je trouve que ce n'est pas non plus totalement honnête en soi. Je crois que cette délibération va plutôt dans le sens de ce mix énergétique, et nous y voterons tout à fait favorablement.

M. FALCO :

Vous aviez envie de reparler d'Emmanuel MACRON...

M. NAVARRANNE :

Il m'obsède !

M. FALCO :

Vous l'avez fait. Nous, il ne nous obsède pas, on le soutient, parce que c'est le meilleur pour la France. Voilà la différence. Puisque vous avez parlé de votre candidate, il faut que je parle un peu de mon candidat.

M. NAVARRANNE :

Vous, pas tous, heureusement.

Mme LAVALETTE :

Certains courageux n'ont même pas signé la tribune, un truc de fou !

M. FALCO :

Vous voyez, comme quoi, c'est ça, la liberté. Je laisse les gens libres, je n'impose rien. Ils ne signeraient pas la vôtre, de tribune. Après, ils sont libres. Il y a des gens qui ont des motivations pour ne pas le faire aussi, ou des professions qui les empêchent de le faire. Je l'ai fait, et je l'assume.

M. LEROY :

J'hésite à reparler, puisqu'on n'est pas dans le débat municipal, mais national.

M. FALCO :

Ce n'est pas moi qui ouvre le débat national, mais à chaque fois on l'ouvre. On veut bien le refermer. Restons Toulonnais.

M. LEROY :

L'uranium provient de régions qui sont malheureusement presque en guerre.

M. FALCO :

C'est bien de tirer le trait.

Vous vous mettez d'accord sur les énergies ? Moi, je vais vous mettre d'accord en mettant aux voix cette délibération. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

Monsieur MASCARO sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

L'article 11.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

LOGEMENT

11.4.01

Prorogation du délai d'une demande de subvention au profit des propriétaires des immeubles, 7 rue Charles Poncy et 9 rue des Bonnetières, situés dans le Périmètre de Restauration Immobilière pour des travaux de réhabilitation

M. FALCO :

Momo.

M. MAHALI :

Merci, Monsieur le Maire. On embellit la Ville. Il s'agit de proroger les délais d'une demande de subvention au profit des propriétaires des immeubles, 7 rue Charles Poncy, et 9, rue des Bonnetières, qui sont situés dans le périmètre de restauration immobilière pour des travaux de réhabilitation.

M. FALCO :

C'est le bien chez soi, c'est une bonne chose.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

– M. le Maire procède au vote –

L'article 11.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

En plus, cela fait travailler les artisans locaux, il faut le dire.

-O-

SPORT

Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,
15^e Adjoint au Maire

15.1.01

Attribution de subventions à 4 associations sportives au titre du Budget 2022 affectées à la saison 2021-2022

M. FALCO :

Allez ! Un peu de sport, ça va nous faire du bien. Vous avez vu, on va un peu mieux quand même. C'est vrai, on parle toujours d'élections nationale, internationale. C'est la seule chose qui peut nous rassembler, ça. On va un peu mieux. Si on bat Clermont, on n'est pas loin du compte.

Monsieur BONNET.

M. BONNET :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération...

M. FALCO :

Puisqu'on a un peu de temps... On va y arriver quand même. C'est la première fois, samedi dernier, qu'on a réentendu Mayol qui chantait, et puis il y avait une personne qui est neutre, puisqu'elle ne peut pas trop s'engager, elle s'est tournée vers moi et m'a dit : « *Que c'est beau !* ». Quand je dis que c'est une chose qui rassemble. Voilà. Pas de riches, de pauvres, de partis. C'est vrai. C'est pour ça que ce club, on l'aime quand il gagne.

Allez, Monsieur BONNET.

M. BONNET :

Merci. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions à quatre associations sportives affectées à la saison 2021-2022, pour un montant total de 9 800 €. Il s'agit de triathlon, de judo, de rugby pour les tout-petits, et de volley.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 15.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

15.1.02

Attribution d'une subvention d'exploitation à l'association Tennis Club Toulonnais dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la gestion des Tennis de l'Oustalet au titre du Budget 2022

M. FALCO :

Tu poursuis.

M. BONNET :

Celle-ci a pour objet l'attribution d'une subvention d'exploitation à l'association du Tennis Club Toulonnais dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec cette association pour la gestion des Tennis Club de l'Oustalet, et au titre du Budget 2022, étant entendu que le montant prévu de cette subvention est de 100 000 € pour la saison 2021-2022, mais qu'il pourra être réexaminé en fonction des contraintes ou des exécutions de ce club dans le cadre de la délégation de service public.

M. FALCO :

On est chauvins, mais il faut aussi un peu pouvoir jouer au tennis. Il y en a pour tous les goûts.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 15.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

15.1.03

Mise en œuvre du projet « Bus objectif santé » et signature de la convention de partenariat pédagogique

M. FALCO :

Laurent.

M. BONNET :

Pour continuer, cette fois-ci, c'est la mise en œuvre du fameux projet « Bus Objectif Santé » que vous aviez souhaité que nous mettions en place, qui a été mis en place – je profite pour le dire – avec l'excellente collaboration de Madame MASSI et de Madame MONDONE, et bien sûr de tous les services. Ce projet est une réelle réussite, puisqu'il a traversé 19 écoles, il va toucher à peu près 2 000 enfants.

Pour ceux qui n'ont pas vu ce bus, c'est un Escape game, donc des jeux d'épreuves, avec des énigmes à résoudre qui abordent quatre thématiques à l'intérieur

du bus : le bien dormir, le bon usage des écrans, le bien manger, la nécessité de bouger. Il y a des ateliers autour.

C'est un projet qui est très collaboratif, puisqu'il est fait avec l'université de Toulon. Cela mobilise 400 étudiants de l'université sur l'année ; 2 500 jeunes sur les deux ans, donc l'année écoulée et l'année à venir. Je parle sous couvert de Madame MASSI, je pense que nous aurons couvert l'intégralité des écoles pour les CP-CE1, qui sont les classes d'âges touchées. Cela va se terminer cette année par un tournoi découpé en deux jours (15 et 16 mai) à l'est et à l'ouest, puisqu'il y a une vraie volonté de rayonner sur l'ensemble du territoire. Cela se passera à la Ferme des Romarins et à Léo Lagrange, pour que les écoles se retrouvent en fonction de leur secteur. Il y aura les 2 000 enfants des écoles. Cela touchera aussi les centres de loisirs. Ils pourront un peu voir s'ils ont été bons, et s'affronter sur des sujets qui réunissent. Ils s'affronteront dans l'esprit du sport, c'est-à-dire de manière élégante, et en ne finissant pas fâchés, mais amis.

Cette délibération a pour objet de mettre le cadre de la poursuite de ce projet.

M. FALCO :

C'est vrai, cela fait sourire, mais ce n'est pas un gadget, croyez-moi. Je trouve que c'est une excellente chose. Au-delà du calcul, du français, qui n'est pas de notre ressort, mais de celui de l'Education Nationale et de nos enseignants, je crois que ce qui se passe là est important.

Ce Bus Santé permet, avec des étudiants qui sont des universitaires... on a visité 56 classes d'ores et déjà, et l'année prochaine, on aura visité toutes les classes. On les initie à la vie de tous les jours. Je crois qu'avec des spécialistes, on leur dit que le mieux vivre c'est ça, et pour la santé ce qui est bon et ce qui est mauvais, faire du sport, c'est une bonne chose, à partir de nos classes primaires. C'est une très bonne initiative.

Je crois qu'il circule avec l'ensemble... que ce soient les Sports, l'Education ou la Jeunesse, qui ont mis en place ce dispositif. Je crois qu'il va faire école dans la Métropole.

Allez-y, Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'était quand il y avait eu l'annonce par voie médiatique de ce bus. Il est multitâche, multisujet, il aborde plusieurs thématiques. Permettez-moi de saluer un focus plus particulier sur lequel nous étions intervenus : le cas de la surexposition des enfants aux écrans, et c'est vrai qu'on avait sollicité une réflexion sur des actions que la Commune pouvait, et peut-être même devait mener. C'est une première action à laquelle ce bus répond. En plus, c'est vrai que le caractère du bus revêt un contexte un peu particulier, plus ludique, parce qu'il affiche, il intervient avec un objet un peu différent qui est celui de l'intrusion : l'arrivée d'un bus. Je crois que cela plaît aux enfants ; ce sont en tout cas les retours que nous pouvons tous avoir. C'est une action que nous saluons, notamment eu égard à ce focus particulier, qui peut en appeler d'autres, sur la question de la surexposition des écrans. Je ne doute pas que nous pourrions trouver encore d'autres choses sur ce sujet.

M. FALCO :

Madame MASSI.

Mme MASSI :

Monsieur NAVARRANNE, pour vous répondre, en dehors du bus, on fait aussi la semaine sans écran, donc on a déjà mis un focus sur les écrans.

M. NAVARRANNE :

Je l'avais vu sur mon écran d'ordinateur.

M. FALCO :

C'est le problème des papas, des mamans, des papis ou des mamies, qui sont bien souvent responsables. Cela occasionne des conflits entre les parents et les grands-parents, parce qu'on laisse les écrans aux enfants.

Vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Madame MASSI, c'est vrai, c'est bien cette semaine sans écran, mais c'est aussi un peu en contradiction avec l'écran qui rentre de plus en plus dans l'école. On ne peut pas signer un mot, quand on est parent, sans passer par Ecole directe. Finalement, sur les écrans, d'un côté, on fait de la prévention et, de l'autre côté, on les infiltre vraiment dans nos familles de façon totalitaire, puisqu'on ne peut plus écrire un mot sur un papier.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, si on ne donnait pas les moyens à nos enseignants qui les réclament. Vous savez, j'étais un adepte du tableau noir et de la craie. Maintenant, l'enseignant nous réclame des écrans. Il faut aussi éduquer les enfants à l'écran.

Mme LAVALETTE :

Évidemment. Bien sûr.

M. FALCO :

Ils apprennent vite. Ils vous donnent la leçon.

Mme LAVALETTE :

Dans la mesure où c'est très addictif, on en met d'un côté, et on prévient de l'autre.

M. FALCO :

Mais comment faire ?

Mme LAVALETTE :

Je sais bien. Ce n'est pas simple. C'est un équilibre à trouver.

M. FALCO :

Vos enfants, vous les éduquez à l'écran. Ils sont éduqués au numérique. Il a fallu qu'on s'y mette. Et ils vont vite, ils apprennent plus facilement l'écran que les calculs.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 15.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

FETES ET CEREMONIES

**Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,
17^e Adjoint au Maire**

17.2.01

Prise en charge par la Ville de Toulon des frais relatifs aux animations organisées en collaboration avec la Patrouille de France le 15 août 2022 et adoption des cahiers des charges relatifs à la manifestation aérienne

M. FALCO :

Christophe.

M. MORENO :

Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'organisation des festivités du 15 août, et de la venue de la Patrouille de France, nous vous proposons d'adopter le cahier des charges relatif à la manifestation aérienne, et d'acter la prise en charge par la Ville des frais relatifs à leur venue, pour un montant de 37 000 €.

M. FALCO :

C'est la Patrouille de France qui, traditionnellement, vient le 15 août à Toulon. J'espère que cette année on l'aura encore. On s'en tient au ministère de la Défense qui donne son autorisation.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 17.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

COMMUNICATION

17.3.01

Cotisation pour cartes de presse professionnelle au bénéfice de cinq agents de la direction de la communication

M. FALCO :

Christophe.

M. MORENO :

Nous vous proposons d'acter la participation de la Ville concernant la cotisation pour cinq cartes de presse de cinq agents, et ce pour un montant de 100 € chacun.

M. FALCO :

Ce sont des agents qui sont mandatés pour avoir cette carte de presse. Cela leur permet d'entrer dans les stades, de faire des photos.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 17.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

CIMETIERES

Rapporteur : Madame Martine BERARD,
18^e Adjoint au Maire

18.2.01

Modification des durées des concessions en columbarium et approbation des nouveaux tarifs pour les années 2022 et suivantes

M. FALCO :

Martine.

Mme BERARD :

Merci, Monsieur le Maire. Nous modifions la durée des concessions en columbarium, et approbation des nouveaux tarifs de l'année 2022. Nous avons jusqu'à présent une durée de 15 ans dans les columbariums, et nous avons estimé qu'il fallait donner plus de souplesse, donc on a proposé 5 ans, 10 ans, 30 ans et 50 ans. Vous avez le tarif qui est défini sur votre page. Nous augmentons de 2 % tous les ans.

M. FALCO :

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

– M. le Maire procède au vote –

L'article 18.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

SECURITE CIVILE

**Rapporteur : Monsieur Denis GUTIERREZ,
Conseiller municipal délégué**

29.1.01

Attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations relevant de la Sécurité Civile Communale, de la Sécurité Routière Communale et du Comité Communal des Feux de Forêt et adhésion à l'Association Départementale des Comités de Feux de Forêt du Var

M. FALCO :

Général, vous avez la parole.

M. GUTIERREZ :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet, d'une part, l'attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations relevant de la Sécurité Civile Communale, de la Sécurité Routière Communale, du Comité Communal des Feux de Forêt et, d'autre part, l'adhésion à l'Association Départementale des Comités de Feux de Forêt du Var. Les subventions s'élèvent à un montant total de 14 000 €, et l'adhésion est à 255 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

– M. le Maire procède au vote –

*Monsieur CHENEVARD sort de la salle du Conseil Municipal
et ne participe pas au vote.*

L'article 29.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

M. FALCO :

Mes chers collègues, l'ordre du jour étant terminé, je lève la séance, et je vous remercie.

Pardon, excusez-moi ! Vous voyez que... M. NAVARRANNE a fait des erreurs de calcul, et moi, je fais des erreurs de gestion de collectivité. Vous aviez sollicité, dans les règles, une question orale à l'issue du Conseil, et je vous donne bien sûr la parole. Veuillez m'excuser.

M. KOUTSEFF :

Je vous en prie, Monsieur le Maire.

QUESTION ORALE

**Rapporteur : Monsieur Nicolas KOUTSEFF,
Conseiller municipal**

« Les revendeurs du marché du Mourillon »

M. KOUTSEFF :

Monsieur le Maire, je vous adresse cette question, qui n'est que le relais des problèmes que rencontrent les revendeurs du marché du Mourillon. En effet, depuis la rénovation l'année dernière du parking sur lequel se situe le marché, les revendeurs vont de désillusion en désillusion.

Tous ont dorénavant énormément de mal à stationner, et l'ouverture récente du Pôle Famille n'arrange pas les choses. Tous notent une baisse significative de fréquentation, et le manque de stationnement accentue ce problème. Une revendeuse qui a plusieurs points de vente me confie que ce marché est pour elle le moins bon.

Certains revendeurs se retrouvent au milieu des bornes, et ont du mal à organiser leur stand. Plusieurs d'entre eux se plaignent de l'agencement du marché qui rend le circuit illisible pour les clients. On leur dit que c'est avant tout un parking et qu'il faut faire en fonction.

La disparition des revendeurs avec camion est également mal vécue, ils amenaient du monde.

Les deux stands remorque tenus chacun par des femmes se situent sur le seul emplacement en pente du marché, ce qui fait qu'elles ont le plus grand mal à attacher et détacher leur outil de travail.

En semaine, où il y a moins de monde, les maraîchers se plaignent de voir les emplacements alimentaires occupés par des marchands de matelas et autres stands difficilement identifiables.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, tous les revendeurs sont inquiets du devenir de ce marché emblématique de la ville. Ils ne veulent pas finir comme le marché du Pont-du-Las.

Ils souhaitent également être consultés pour apporter des améliorations, et ils voudraient cela de manière unanime : retourner sur le boulevard Bazeilles – ils y travailleraient beaucoup mieux avec une fréquentation beaucoup plus importante –, et pouvoir laisser le parking pour que les clients puissent se garer.

Ma question, Monsieur le Maire, sous forme de constat, attend une réponse pour ces commerçants qui se lèvent très tôt, ne comptent pas leurs heures et sont le cœur de notre ville et de nos quartiers.

Merci de l'attention que vous portez à ce sujet.

M. FALCO :

J'y apporte une attention particulière, puisque je me lève avant les revendeurs, que je suis devant le marché avant eux, je les vois qui s'installent, donc j'ai vu l'évolution des choses et je vois les choses se faire.

Vous dites qu'ils aimeraient avoir de la concertation. Monsieur, il a été fait pour le marché du Mourillon 11 réunions de concertation. Cela a été pour les déplacer, puisqu'au début ils étaient contre ces déplacements, et ils se sont mis, avec notre accord, sur le boulevard Bazeilles, comme ils ont voulu. Ils sont restés le temps des travaux du marché, qui avait besoin d'être totalement réhabilité, ce qui a été fait dans les normes. Aujourd'hui, ils ont des bornes, ils s'installent, il y a l'électricité. On les a subventionnés à hauteur de plus de 80 % avec le FISAC, avec la Ville pour changer leur étal. C'est très beau, c'est correct. Le marché a été entièrement refait. Ils sont revenus là. On les a installés comme ils ont voulu ; ce n'est pas nous qui imposons une place ou une autre. Maintenant, ils se disent : « Mince, on était finalement mieux sur le boulevard Bazeilles ».

M. KOUTSEFF :

Tout à fait.

M. FALCO :

La réalité est là. Alors que le marché est entièrement refait. On ne veut pas devenir le marché du Pont-du-Las, c'est pour ça qu'on le refait. On refait les mêmes travaux. Je ne sais plus combien de millions d'euros on a faits pour...

M. CHENEVARD :

Cinq millions d'euros.

M. FALCO :

... Cinq millions d'euros. L'après-midi, il redevient parking, mais cela a toujours été comme ça. C'est l'histoire du marché du Mourillon. L'après-midi, c'était un parking qui n'était pas organisé ; aujourd'hui, c'est devenu un parking organisé, c'est-à-dire qu'on double le nombre de voitures, c'est mieux.

Je vous assure, maintenant, ils me disent... je l'ai entendu avant que vous posiez la question. Le matin, tôt, on peut se voir, tranquille. À quoi bon avoir refait le marché, si ce n'est de dire maintenant qu'on était mieux sur le boulevard Bazeilles ? C'est difficile. Si on les réinstalle sur le boulevard Bazeilles, les Toulonnais qui ont accepté cette mesure provisoire, aujourd'hui, nous diraient : « Vous faites des trottoirs, et si c'est pour en faire un marché public, ce n'est pas normal ».

Après, on n'est pas responsables de la situation actuelle des marchés. C'est vrai que l'évolution fait que nous, les bons premiers, vous, le bon premier, peut-être pas, mais bien des miens que je connais... il y a Internet, on ne va plus sur le marché, on commande, on est livré à domicile bien souvent. C'est vrai que les marchés faiblissent, mais c'est général, c'est national, c'est local.

On a refait le marché du Mourillon, on refait le marché du Pont-du-Las, pour essayer de leur donner la meilleure des attractivités. On le fait en totale concertation, je vous assure. Je pourrais vous lire la note qu'on m'a faite, où tout est bien noté. On n'a jamais pris une décision sans les concerter, sans les voir, sans les réunir. C'est eux qui donnent le *top*, quand ils sont d'accord entre eux. On est bien d'accord.

Voilà. Les tarifs ne sont pas prohibitifs, croyez-moi. Remettre le marché du Mourillon sur le boulevard Bazeilles, c'est...

Vous me parlez du Pôle Famille, mais c'est extraordinaire. Vous vous rendez compte qu'on a réussi à mettre le Service Public Famille, c'est-à-dire vous, papa, vous avez tous les services de la Ville au même endroit, il y a 150 agents qui viennent travailler à proximité du marché, qui peuvent aller acheter des fruits, des légumes, des pêches et des cerises quand c'est le moment. Ce sont 150 personnes de plus. Et puis, excusez-moi, je le vis, on n'est pas dans un quartier défavorisé.

On va les écouter, on va voir. Il y a des places. Pour le Pôle Famille, les 150 agents ne touchent pas aux places de stationnement réservées au marché. Ils ont voulu qu'on double les places avec horodateur pour qu'il y ait une plus grande mobilité, et on a doublé les places. Aujourd'hui, il y a plus de 100 places avec horodateur, alors qu'il y en avait beaucoup moins dans le temps. On a tout fait pour essayer... le Pôle Famille est un plus. D'ailleurs, j'ai dit en l'inaugurant que c'était une des plus belles choses qu'on avait faites. Et les 150 agents ont leur parking Mayol, qui est remboursé par la Ville. Ils ne se garent pas au Mourillon.

M. KOUTSEFF :

Le retour des commerçants que j'ai rencontrés était qu'en fait, le problème, c'est que le Pôle Famille amenait beaucoup de voitures supplémentaires, et il y a des commerçants qui m'ont dit qu'ils tournaient 30 minutes pour se garer.

M. FALCO :

Ce sont des clients. Les gens qui viennent au Pôle Famille, ils peuvent s'arrêter sur le marché pour prendre des poireaux et des tomates.

M. KOUTSEFF :

Je ne dis pas le contraire, Monsieur le Maire. C'est juste que les commerçants pensent dans leur majorité – effectivement, pas tous, je suis d'accord avec vous...

M. FALCO :

Je les connais, je les vois le matin à 5 H 45.

M. KOUTSEFF :

Leur idée était de revenir sur Bazeilles pour laisser le parking, pour que les gens puissent se garer et venir au marché.

M. FALCO :

Laisser le parking ?

M. KOUTSEFF :

Oui, s'ils ne sont plus sur le parking et s'ils sont sur Bazeilles, les gens peuvent venir en voiture se garer sur le parking. Voilà. Parce que tous me disent qu'en fait ils perdent du monde.

M. FALCO :

Il faut reconfigurer le boulevard Bazeilles. On va refaire des travaux pour dire que maintenant... Non, soyons raisonnables. On va les entendre, on va les écouter, on va dialoguer avec eux. Mais Bazeilles, je trouve ça merveilleux. On a fait des travaux de plusieurs millions d'euros. Il y a une belle piste cyclable, ce qui est difficile à faire dans bon nombre d'endroits à Toulon. Si on met les commerçants dessus, on ne peut plus.

Je prends acte de ce que vous demandez.

M. KOUTSEFF :

Ce n'est pas moi qui le demande.

M. FALCO :

Je sais, c'est eux. On va essayer de continuer à dialoguer avec eux.

Madame GHERARDI, pardon.

Attention, après on ne peut pas avoir de débat.

Mme GHERARDI :

Non, je dis simplement qu'ils sont foncièrement de mauvaise foi, parce qu'ils font courir le bruit qu'ils n'ont jamais été reçus. Or, c'est faux. Ils ont été reçus ici.

M. FALCO :

Onze concertations !

Mme GHERARDI :

Voilà, donc c'est faux.

Quant au Pôle Famille, ils consomment, et ils disent : « On est très bien, mais malheureusement vous nous faites dépenser des sous ! », parce qu'ils sont bien. C'est tout. Ce n'est pas le cas...

M. FALCO :

C'est difficile de faire plaisir à tout le monde.

Je lève la séance.

Excusez-moi. Allez-y.

M. NAVARRANNE :

Juste une idée : c'est le point 14 du programme de NAVARRANNE aux dernières Municipales : « La création d'un parking en silo et végétalisé sur l'ancien site de la Carte postale », cela augmenterait peut-être le nombre de stationnements. Il était pas mal le programme de NAVARRANNE !

M. FALCO :

Voilà la raison pour laquelle les Toulonnais n'ont pas choisi le programme de Monsieur NAVARRANNE, parce qu'un parking en silo sur la Carte postale, dans un endroit qui est surdensifié. Vous me reprochez toujours le béton, alors que la Carte postale, on est arrivé à y faire quelque chose qui respire. D'ailleurs, Monsieur LEROY aurait pu le dire.

Je lève la séance.

CLOTURE DE LA SEANCE

– La séance est levée à 10 H 08 –

---oooOOOooo---